

**COMMUNE DE  
LIVAROT-PAYS-D'AUGE**

**DOSSIER N° PD 014 371 25 00002**

Demande du : 03/04/2025

Nature du projet :  
démolition d'un bâtiment

Adresse du projet :  
61 RUE DE LISIEUX  
14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE  
Parcelle(s) : 14371 AH 697

**DESTINATAIRE**

MONSIEUR GRELLET GEORGES  
61 , RUE DE LISIEUX

14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

**OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Permis de démolir**

Monsieur,

En date du 03/04/2025, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Permis de démolir pour le projet cité en référence.

Par lettre du 24/04/2025, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 24/07/2025).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

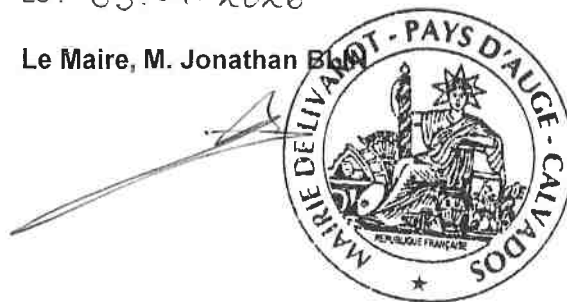
Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 03.04.2026

Le Maire, M. Jonathan B...



*Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*